



Procès-Verbal du Conseil syndical du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 14h00, à la salle de réunion des locaux du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, Reyssouze et Affluents, 01^{er} étage, à Montrevel en Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis.

Date de la 1^{ère} convocation : 10 octobre 2025 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 16 octobre 2025 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 16 octobre 2025

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 3 délégués sur 90

Nombre de votant : 3

Etaient présent(e)s: DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean-Louis

1. Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

2. Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 13 mars 2025

3. Administratif

a. Décision modificative budgétaire N°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-130 : RESTAURATION REYSSOUZE ST JULIEN		126 590,00 €
D 2031-132 : Etude ruissellement 3 bassins		148 500,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		275 090,00 €
D 2312-128 : REYDECA P3 CANAL P4 REYSSOUZE	2 321,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 321,00 €	
D 4581012 : DIGUES CRAS		12 000,00 €
D 4581018 : RESTAURATION CONTINUITE MOULIN CRA RAVAR		1 000,00 €
D 4581020 : RESTAURATION CONTINUITE PETITS OBSTACLES	60 000,00 €	
D 4581023 : AAP BIODIV TRAME TURQUOISE NOIRE		169 362,00 €
D 4581024 : RESTAURATION REYSSOUZE TOSSIAT		35 000,00 €
D 4581025 : PDV SEUIL DES MOULINS RESTAURATION REYSSO		20 000,00 €
D 4581027 : SEILLON RENA Ruissellement zone humide	42 000,00 €	
D 4581028 : Suppression vanne bernolin	90 000,00 €	
D 4581029 : Chavannes sur Reyssouze etude ruissellement agriculture	50 000,00 €	
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat	242 000,00 €	237 362,00 €
R 1328-110 : PLAN GESTION STRATEG ZONE HUMIDE		101 000,00 €
R 1328-129 : CREATION RAMPE PISCICOLE PT VAUX		54 889,00 €
R 1328-130 : RESTAURATION REYSSOUZE ST JULIEN		61 350,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		217 239,00 €
R 4582020 : restau continuité petits obstacles parcelles privées	42 000,00 €	
R 4582023 : AAP BIODIV CONTINUITE TT		131 092,00 €
R 4582024 : RESTAURATION REYSSOUZE TOSSIAT		8 000,00 €
R 4582027 : Seillon / rena ruissellement et zones humides pgsh	14 700,00 €	
R 4582028 : Bourg en b suppression vanne bernolin	31 500,00 €	
TOTAL R 4582 : Opérations sous mandat	88 200,00 €	139 092,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **Approuve** la décision modificative budgétaire N°1

b. Délibération 2025-020 Le choix de la Labellisation pour la Mutuelle Santé et de la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque Santé des agents

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de

- **Participer** au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque santé
- **Choisir** pour le risque santé, la labellisation

- **Fixer** le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à 20 € *mensuel /agent* à compter du 01^{er} janvier 2026
- **Préciser** que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.
- **Verser la participation financière** aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- **Prend l'engagement** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

Délibération 2025-021 approbation contrat eau & climat 2026-2028

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical à l'unanimité décide

Article 1 – Approuve le Contrat Eau et Climat 2026-2028, incluant :

Le programme d'actions,
 Les engagements financiers et techniques des signataires,
 Les modalités de gouvernance (comités technique et stratégique).

Article 2 – Autorise Monsieur le Président, Jean-Louis FAVIER, à signer le contrat au nom de Reyssouze & Affluents, ainsi que tout avenant dans la limite :

D'une prolongation d'un an,
 D'une révision du budget à hauteur de 10 %.

Article 3 – Charge Monsieur le Président de :

Mettre en œuvre les actions relevant du syndicat,
 Représenter Reyssouze & Affluents dans les instances de gouvernance,
 Rendre compte annuellement au Conseil syndical de l'avancement du contrat.

Article 4 – La présente délibération sera notifiée à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, au Département de l'Ain, et aux partenaires signataires.

d.Délibération 2025-022 attribution marché 2025-011 aménagement d'ouvrages de franchissement routiers, autoroutiers et ferroviaires pour la petite faune

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le marché au groupement Océlian/Térelian pour un montant de 204 437.50 € HT
 soit 245 325.00 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les entreprises pré-citées ainsi que tous les documents liés à la bonne exécution du marché, ainsi que les avenants éventuels
- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour la mise en œuvre du projet et à signer tout document s'y référant.

4. Questions diverses

5. Prochaines réunions

6. Liste des délibérations du conseil syndical du 21 octobre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2025	
DM N°1	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1
2025-020	MUTUELLE SANTE
2025-021	APPROBATION CONTRAT EAU & CLIMAT 2026 - 2028
2025-022	ATTRIBUTION MARCHE 2025-011 - AMENAGEMENT D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENTS ROUTIERS, AUTOROUTIERS ET FERROVIAIRES POUR LA PETITE FAUNE

Signatures

Jean-Louis Favier

Président du SBVR

Philippe DEBOURG

3^{ème} vice-président